

Informations soumises par quelques CPC dans la section 2.2 de leur rapport annuel

(Document présenté par le Secrétariat de l'ICCAT)

La Partie 2.2 de la Section 2 du Rapport annuel de 2024 invite les CPC à informer la Commission des principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et dans le respect des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT.

Le Secrétariat de l'ICCAT a résumé ces questions et a fourni des informations complètes sur la Section 2 - Partie 2.2, comme indiqué dans le document COC_311/2024 et ses addenda. L'objectif de ce résumé est d'aider le Comité d'application (COC) à examiner le besoin d'assistance technique qui pourrait être utile aux Parties contractantes en matière d'application. Le **tableau 1** présente un résumé thématique des problèmes ou des améliorations rencontrés ou bien des demandes formulées par chaque CPC. Pour plus de facilité, l'**annexe 1** comprend les extraits complets de toutes les informations soumises dans la section 2.2 du rapport annuel dans leur version originale.

Défis signalés

Comme les années précédentes, certaines CPC continuent à faire état des difficultés suivantes dans la mise en œuvre et le respect des exigences de l'ICCAT :

Ressources administratives et techniques limitées

Barbade, Belize, Cabo Verde, Égypte, Guinée (Rép.), Sénégal, Saint-Vincent-et-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Royaume-Uni OT et Venezuela.

Manque de ressources humaines ou de capacités institutionnelles

Belize, Costa Rica, Égypte, Guinée (Rép.), Guyana, Liberia, Sénégal, Afrique du Sud, Saint-Vincent-et-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Tunisie et Royaume-Uni OT.

Limites financières

Belize, Cabo Verde, Égypte, Saint-Vincent-et-Grenadines, Suriname et Royaume-Uni OT.

Connaissances limitées pour l'administration, les observateurs ou les inspections

Ghana, Guyana, Sénégal, Sierra Leone, Suriname et Royaume-Uni OT.

Des systèmes informatiques ou de gestion des données inadaptes qui diminuent la qualité des données déclarées

Ghana, Guinée (Rép.), Honduras et Sénégal.

Mise en œuvre des réglementations ou des informations requises

Cabo Verde, Taipei chinois, Gabon, Guyana, Islande, Sénégal et Trinité-et-Tobago.

Programme d'observateurs

Algérie, Angola, Cabo Verde, Costa Rica, Libye, Sénégal, Sierra Leone.

Activités scientifiques ou collecte des données

Angola, Brésil, Taipei chinois, Égypte, Gabon, Ghana, Guinée (Rép.), Guyana, Mauritanie, Mexique, Namibie, Panama, Russie et Sierra Leone.

Formation, soutien technique ou financier

La plupart de ces mêmes CPC signalent encore la nécessité de renforcer les capacités afin d'améliorer la mise en œuvre des programmes de suivi et le respect des mesures de conservation. Les CPC suivantes ont demandé l'assistance de l'ICCAT dans les domaines suivants :

Bolivie, Cabo Verde, Égypte, Ghana, Guyana, Honduras, Suriname et Syrie.

Instabilité de la situation

Certains événements majeurs pourraient affecter la gestion et la mise en œuvre des exigences de l'ICCAT, entraînant des changements nécessaires dans les méthodes de travail et les procédures en raison des conséquences de chaque événement.

Libye, Syrie.

- Il a été noté que cette année, aucune CPC n'a fait état de difficultés liées à la pandémie de COVID-19.

Efforts notables

De nombreuses CPC ont réitéré leur engagement ferme à assurer une mise en œuvre et un respect satisfaisants des mesures et programmes adoptés par la Commission, malgré les difficultés suivantes :

Charge de travail élevée, mise en œuvre de programmes et de mesures législatives

Albanie, Algérie, Barbade, Belize, Brésil, Cabo Verde, Costa Rica, Égypte, Maroc, Panama, Saint-Vincent-et-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Royaume-Uni OT et Venezuela.

Coordination et disponibilité du personnel

Gabon, Ghana, Honduras, Russie, Sierra Leone, Suriname, Syrie, Trinité-et-Tobago, Royaume-Uni OT et Venezuela.

Il faut se féliciter qu'en dépit d'une charge de travail élevée et d'une disponibilité limitée du personnel, les CPC susmentionnées consacrent des efforts à l'amélioration de la surveillance, des programmes scientifiques, des lois nationales et de la collaboration.

Nouvelles avancées

Depuis 2022, le Secrétariat de l'ICCAT met en œuvre le système intégré de gestion en ligne (IOMS) en tant que caractéristique technique développée dans le but de rationaliser efficacement la soumission de la Section 3 (Partie I pour les statistiques et Partie II pour la gestion) des données des rapports annuels, avec le soutien et l'orientation du Secrétariat de l'ICCAT. Bien que le Secrétariat n'accepte plus d'autres formats de soumission pour cette section, seule une CPC (Cabo Verde) a mentionné avoir rencontré des difficultés à utiliser le système IOMS.

Aucune difficulté

Sur les 49 CPC qui ont soumis des rapports annuels comprenant la Section 2 - Partie 2.2, 19 ont déclaré ne pas avoir rencontré de difficultés ou n'avoir mené aucune activité (Albanie, Bolivie, Canada, Chine, Curaçao, El Salvador, Union européenne, France-Saint Pierre et Miquelon, Honduras, Japon, Corée (Rép.), Mauritanie, Nicaragua, Norvège, Philippines, Russie, Türkiye, États-Unis d'Amérique et Uruguay).

